

Berne, 29.09.2016

Comité de pilotage P-11

Appel à projets: Programmes-pilotes en vue de renforcer le double profil de compétences de la relève HES et HEP

swissuniversities

swissuniversities

Effingerstrasse 15,

3001 Berne

www.swissuniversities.ch

Appel à projets

Programmes-pilotes en vue de renforcer le double profil de compétences de la relève des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques (contributions liées à des projets 2017-2020)

Instructions pour le dépôt des demandes

Contenu

1. Objectifs du programme
2. Principes du programme
3. Procédure pour le dépôt et l'évaluation des demandes
4. Critères de sélection

1. Objectifs du programme

Le programme P-11 « Programmes-pilotes en vue de renforcer le double profil de compétences de la relève des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques » (2017-2020) sert de cadre à l'identification, au développement, à l'implémentation et à l'évaluation de modèles spécifiques d'encouragement de la relève. Il vise à identifier des programmes-pilotes d'encouragement de la relève des hautes écoles spécialisées (HES) et pédagogiques (HEP) afin qu'elles disposent d'un nombre suffisant de collaboratrices et collaborateurs qualifiés selon le double profil de compétences. De cette manière, les HES et HEP pourront continuer à renforcer leurs profils spécifiques à l'interface entre science et pratique et remplir de manière adéquate leur quadruple mandat englobant la recherche, l'enseignement, la formation continue et les prestations de service.

L'objectif principal du programme peut donc être résumé ainsi :

- Renforcer le double profil de compétences, à savoir une qualification de la relève au niveau pratique et scientifique resp. artistique¹ – au moyen d'activités tant dans une haute école que dans le milieu professionnel.

¹ Le renforcement du double profil de compétence peut s'opérer au niveau des types de hautes écoles ou des disciplines/domaines. La notion de 'qualification scientifique' doit donc selon les disciplines/domaines être remplacée par la notion de 'qualification artistique'.

Berne, 29.09.2016

Comité de pilotage P-11

Appel à projets: Programmes-pilotes en vue de renforcer le double profil de compétences de la relève HES et HEP

swissuniversities

Les impacts suivants sont attendus à moyen et long terme:

- L'enseignement et la recherche orientés vers les applications et la pratique sont durablement assurés et continuent à se développer.
- Les établissements d'enseignement et de recherche situés à l'interface entre la science, resp. l'art et la pratique sont non seulement attractifs pour la relève de l'enseignement et la recherche mais également capables de concurrencer les milieux professionnels. Leur profil spécifique les désigne comme lieux de travail idéals pour des personnes bénéficiant du double profil de compétences ou souhaitant le développer et le renforcer.

Le programme ambitionne d'encourager des programmes-pilotes provenant de domaines/disciplines variés.

2. Principes du programme

Le contexte du programme est décrit dans la demande de projet « Pilotprogramm zur Stärkung des doppelten Kompetenzprofils beim FH- und PH-Nachwuchs » (existe en allemand uniquement) déposée par swissuniversities fin février 2016 auprès de la Conférence suisse des hautes écoles.

Sont éligibles (seuls ou de manière conjointe) les HES de droit public, les HEP ainsi que l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP).

Les programmes-pilotes **financés** sont nouveaux et comportent une coopération avec la pratique (avant, pendant ou après un engagement dans une haute école).

- Les personnes sont au centre de l'encouragement. En conséquence une partie du salaire du personnel des hautes écoles impliqué dans le projet peut être couvert.
- Les programmes-pilotes dépassent l'encouragement de personne isolée: ils ont un potentiel de stabilisation et permettent de tester des structures capables d'engendrer un effet durable sur l'encouragement de la relève des hautes écoles ou de leur domaines/disciplines.
- Les programmes-pilotes sont des modèles d'encouragement de la relève se différenciant des possibilités déjà existantes. Toutefois, un soutien à l'expansion et au développement de projets existants (par ex. nouveau domaine/discipline, intégration d'autres hautes écoles, etc.) peut être demandé. Par conséquent, des mesures non encore implémentées ou en tout début d'implémentation sont en principe également admises.
- Les programmes-pilotes sont développés par des spécialistes dans les hautes écoles afin de garantir la prise en compte des exigences spécifiques aux disciplines/domaines ainsi qu'aux différentes branches.

Modalités de financement

Pour la période 2017-2020, les moyens suivants sont à disposition pour l'encouragement des programmes-pilotes:

	2017	2018	2019	2020	Total
Moyens à disposition*	769'000	1'704'184	1'924'000	2'293'816	6'691'000.—

* Contribution fédérale: un total de CHF 7 Mio. comprenant également des moyens pour la coordination et la gestion du programme. Les chiffres sont valables sous réserve des décisions du parlement.

Berne, 29.09.2016

Comité de pilotage P-11

Appel à projets: Programmes-pilotes en vue de renforcer le double profil de compétences de la relève HES et HEP

Somme maximale accordée par programme-pilote (total sur les quatre ans) CHF 2'000'000.—
Somme minimale accordée par programme-pilote (total sur les quatre ans) CHF 250'000.—²

Les fonds propres provenant de toutes les hautes écoles concernées – au minimum égaux au montant demandé – doivent s'y ajouter.³

swissuniversities

Les moyens du programme servent à financer tous les coûts liés à l'atteinte des objectifs du programme (renforcement du double profil de compétences). En ce faisant, le programme vise principalement à l'encouragement de personnes. En conséquence, les coûts suivants seront p. ex. financés :

- Le programme permet de couvrir une partie du salaire du personnel des hautes écoles impliqué dans le projet – indépendamment de son lieu de travail (dans la haute école ou dans la pratique). Par exemple, le programme permet de financer des stages du personnel des hautes écoles dans la pratique ;
- les frais des hautes écoles liés aux programmes-pilotes tels que les coûts pour la coordination, les activités de formation et d'encadrement de la relève ;
- le coût de formations continues.

Les coûts suivants ne sont *pas* couverts avec les moyens à disposition:

- projets de recherche⁴
- appareils et infrastructures
- frais de fonctionnement (p. ex. loyer des salles)
- activités de communication
- salaires externes aux HES ou HEP

Par ailleurs, il s'agit de financer l'implémentation des concepts et non leur développement.

3. Procédure pour le dépôt et l'évaluation des demandes

3.1 Exigences formelles et de contenu

Forme	La demande est envoyée de manière électronique sous forme d'un seul document PDF.
Langue	La demande peut être déposée en français, allemand ou anglais.
Contenu	La demande comprend les chapitres suivants

² Les programmes pilotes devront avoir un impact sur l'encouragement de la relève et donc avoir une certaine taille critique.

³ Commentaire du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI au sujet des fonds propres : Les hautes écoles ou autres institutions fournissent des fonds propres pour une part d'au minimum 50% du montant total demandé pour le projet. La part de fonds propres est composée au minimum pour moitié de Real money :

- **Real money**: englobe les moyens financiers de la haute école qui sont mis à la disposition du projet et qui permettent de financer les collaborateurs internes (preuve requise permettant d'établir que les personnes en question ont collaboré au projet : description de poste, contrat de travail, convention) et externes qui participent au projet ainsi que les acquisitions qui doivent être faites dans le cadre du projet. Les dépenses mentionnées sont directement imputables au projet.
- **Virtual money**: englobe la valeur de l'utilisation de l'infrastructure existante ainsi que les prestations des collaborateurs de la haute école qui ont collaboré au projet mais qui n'ont pas été rémunérés dans le cadre du projet en question. Comprend également les prestations de collaborateurs qui ont été financées par le biais de programmes nationaux d'encouragement (par ex. FNS).

⁴ Les prestations des collaborateurs liés à des projets de recherche sans rapport aux programmes-pilotes.

-
- Résumé – max. 1 page
 - Coordonnées du ou des responsables du programme-pilote (avec une personne de contact clairement définie)
 - Pour les programmes-pilotes soumis conjointement par deux ou plusieurs hautes écoles: Déclaration d'une „leading house“ au niveau administratif. *Commentaire:* La leading house sera responsable des aspects financiers vis-à-vis de swissuniversities resp. du SEFRI. Elle se chargera notamment: 1. de la répartition des fonds entre les différents partenaires et 2. de fournir à swissuniversities les données nécessaires au reporting à l'attention du SEFRI.⁵
 - Description des activités, y compris le nombre de personnes qui seront et qui pourront être (potentiellement) touchées par le programme – max. 2 pages
 - Budget détaillé pour toute la durée du projet, y compris les moyens propres, selon les exigences du SEFRI
 - Réponses aux critères de sélection (voir ch. 4) – max. 2 pages. Il sera important de: 1. montrer comment les hautes écoles participantes entendent reprendre le programme au terme du financement et 2. décrire la coopération avec le partenaire pratique en précisant notamment les responsabilités de chacun et en montrant comment la connexion entre l'académie et pratique sera faite et garantie et comment se déroulera la collaboration.⁶
 - Stratégie pour une auto-évaluation du programme pilote proposé (les détails se trouvent en annexe du présent appel à projets): démarches, instruments, critères pour juger de la pertinence et de l'efficacité des actions, benchmarks – max.1 page
 - Signatures des rectrices ou recteurs / directrices ou directeurs des hautes écoles impliquées

Envoi La demande est à envoyer jusqu'au 30 décembre 2016 par email à noemi.eglin@swissuniversities.ch

3.2 Procédure et responsabilités

Les demandes soumises auprès de swissuniversities sont sélectionnées dans le cadre d'une procédure en deux étapes.

1. Première étape : évaluation des demandes sur la base des exigences décrites au chapitre 3.1.
2. Deuxième étape : les programmes-pilotes dignes d'être financés passeront dans la deuxième étape. Les programmes-pilotes dignes d'être financés mais devant remplir certaines conditions seront invités à déposer une demande retravaillée.

Les responsabilités sont les suivantes:

Evaluation: Les demandes sont évaluées par le comité d'expert-e-s, composé de représen-

⁵ Ces données comprendront des indications quantitatives (nombre de personnes concernées par le programme en question, nombre de personnes qui pourrait être touché par la mesure en question) ainsi que des indications qualitatives telles que décrites en annexe.

⁶ Lors de la première étape, il suffit de soumettre une déclaration d'intérêts ou d'intentions. Par contre, la coopération doit être réglée lors du dépôt des demandes retravaillées.

Berne, 29.09.2016

Comité de pilotage P-11

Appel à projets: Programmes-pilotes en vue de renforcer le double profil de compétences de la relève HES et HEP

tant-e-s des HES et HEP ainsi que d'expert-e-s de la pratique représentant différentes disciplines/domaines. Le comité d'expert-e-s s'appuie sur les critères décrits au chapitre 4 pour l'évaluation des programmes-pilotes.

Décisions: Le comité de pilotage choisit les programmes-pilotes qui seront financés dans les années 2017-2020 avec les moyens du programme « programmes pilotes ». Le comité de pilotage prend ses décisions

- sur la base des évaluations (étapes 1 et 2) du comité d'expert-e-s
- du budget à disposition
- en assurant un certain équilibre entre les différents disciplines/domaine (l'objectif du programme étant d'encourager des programmes-pilotes de disciplines/domaines variés).

swissuniversities

Comité de pilotage

Luciana Vaccaro	rectrice HES-SO (direction du projet)
Jean-Marc Piveteau	recteur ZHAW (représentant de la Chambre des hautes écoles spécialisées)
Heinz Rhyn	recteur PHZH (représentant de la Chambre hautes écoles pédagogiques)

Comité d'experts

Peter Weibel	Leiter HR HSLU (Vertretung FH)
Richard Wettmann	Leiter Personal FHNW (Vertretung FH)
Erika Stäuble	PH Zürich, Leiterin Abteilung Personalmanagement (Vertretung PH)
Marie-Josée Roulin	Directrice Adjointe des Soins, Hôpitaux universitaires de Genève (experte praticienne pour le domaine GSK)
Urs Hofmann	Executive Advisor Learning and Development, Mitglied FH-Rat ZFH (expert praticien pour le domaine TWD)
Thomas Schafft	Leiter Talent Management and Recruiting ABB Schweiz (expert praticien pour le domaine TWD)
Hedy Graber	Leiterin der Direktion Kultur und Soziales beim Migros-Genossenschafts-Bund (experte praticienne pour le domaine GSK)
Christa Scherrer	PH Zug, Dozentin für Bildungs- und Sozialwissenschaften (experte praticienne pour le domaine HEP)

3.3 Calendrier

1 ^{er} octobre 2016	Lancement de l'appel à projets
30 décembre 2016	Délai pour le dépôt des demandes (1 ^{ère} étape)
jusqu'au 28 février 2017	Evaluation et information aux responsables de projets soumis (fin de la 1 ^{ère} étape)
30 avril 2017	Délai pour le dépôt des demandes retravaillées (2 ^{ème} étape)

Berne, 29.09.2016

Comité de pilotage P-11

Appel à projets: Programmes-pilotes en vue de renforcer le double profil de compétences de la relève HES et HEP

jusqu'au 31 juillet 2017	Evaluation et décisions finales
à partir du 1 ^{er} septembre 2017	Démarrage des programmes-pilotes

Les programmes-pilotes financés seront évalués au terme de la première moitié du programme (évaluation intermédiaire) ainsi qu'en fin de période (évaluation finale).

swissuniversities

4. Critères de sélection

Les programmes-pilotes financés répondent **obligatoirement** aux critères suivants:

1. Pérennisation: Le programme-pilote démontre son potentiel à une institutionnalisation à long terme. A savoir, les institutions concernées présentent de quelle manière les structures du programme, sitôt son succès attesté, seront intégrées dans les structures institutionnelles au terme du financement.⁷
2. Lien avec la pratique: Le programme-pilote implique une collaboration avec un / des partenaires de la pratique.⁸

Les dimensions suivantes sont également **souhaitées** pour les programmes-pilotes (la pondération de ces dimensions est effectuée par la commission d'expert-e-s dans le cadre de l'évaluation):

3. Caractère interinstitutionnel du programme-pilote (transversalité; deux ou plusieurs hautes écoles): Le programme-pilote
 - repose sur une collaboration entre deux ou plusieurs hautes écoles ou établissements dans une discipline/domaine, p. ex. santé, ou
 - couvre l'entier des disciplines/domaines HES ou HEP ou
 - fait preuve d'un rayonnement national dans un domaine/une discipline (par ex. deux régions linguistiques, participation de nombreuses institutions dans la discipline/dans le domaine concerné)
 4. Potentiel de transfert: Le programme-pilote génère des résultats transférables au niveau des méthodes et/ou du contenu.
 5. Innovation: Le programme-pilote est innovant, il se différencie des possibilités déjà existantes. Des mesures non encore implémentées ou en tout début d'implémentation sont en principe également admises.
 6. Diversity: Le programme-pilote encourage activement l'égalité des chances, utilise les potentiels existants et s'adresse à la relève indépendamment du sexe, handicap ou autres dimensions de la diversité.
-

Contact

Noëmi Eglin-Chappuis, responsable suppléante du domaine Recherche & développement de swissuniversities,
noemi.eglin@swissuniversities.ch, tél. +41 31 335 07 37

⁷ La reprise de ces structures est un élément essentiel du projet. Par contre, le projet devra également permettre d'évaluer la manière dont le financement des personnes impliquées (la relève) pourra être assuré au terme du financement par le biais du présent projet.

⁸ La notion de partenaire pratique ne comprend pas uniquement les entreprises à proprement parler, mais également des institutions et partenaires de nature différente (classe, opéra, etc.)

Annexe

Stratégie pour une auto-évaluation des programmes-pilotes

Les indicateurs étudiés lors de la mise en oeuvre des programmes-pilotes ne seront non seulement de nature qualitative et/ou orientés vers des résultats, mais – étant donné que les programmes pilotes encouragés concernent des institutions et des personnes – toucheront des questions de nature qualitative ainsi que des éléments de procédure. Les responsables de projet sont donc priés de soumettre avec leur demande de projet une stratégie d'auto-évaluation pour le programme-pilote en question en suivant la logique du fitness-for-purpose (adéquation des actions aux moyens et aux objectifs). Cette auto-évaluation devra permettre d'obtenir des informations sur l'expérience des personnes et des institutions au centre des programmes-pilotes et, par-là, de juger de la pertinence et de l'efficacité de ces programmes. Chaque programme-pilote devra donc identifier les éléments suivants en les adaptant à la réalité du domaine/de la discipline et/ou du type d'institution en question :

- Des démarches de collecte de renseignements et d'amélioration continue
- Des instruments pour la collecte des renseignements et leur insertion dans le pilotage du programme
- Des critères servant à l'évaluation, par les porteurs de projet, de la pertinence et de l'efficacité de leurs actions
- Des benchmarks servant à juger de l'adéquation des critères identifiés pour l'évaluation

La démarche d'auto-évaluation se déroulera donc en fonction de standards communs (description des démarches, des instruments, des critères et des benchmarks) ; en même temps, ce seront les porteurs des projets qui seront responsables d'identifier les critères d'évaluation et de les justifier.⁹

⁹ A titre d'exemple, un projet pourrait prévoir à la fois le recueil annuel de renseignements sur la progression des personnes visées par le programme tout en effectuant une enquête plus poussée auprès des acteurs concernés (par ex. direction d'institution, personne visée par le programme). Ceci permettrait de mettre en relation des renseignements plus quantitatifs, axés sur les résultats, avec des renseignements davantage qualitatifs, axés sur les processus mis en oeuvre pour le développement professionnel des personnels. Et selon le domaine disciplinaire ou la nature de l'institution d'accueil, les démarches, instruments, critères et benchmarks pourront différer.